



DOCUMENT À CONSERVER

La Ferté Saint-Aubin

dicrim

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS**



“

risques majeurs

Que faire en cas
d'alerte à

La Ferté Saint-Aubin?

”



Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

On appelle **risque majeur**, un évènement dangereux ayant des implications sur une zone présentant des enjeux humains, économiques ou environnementaux. Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en 4 grandes familles :

- les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;
- les risques technologiques : ils regroupent les risques industriels, nucléaire, biologique, rupture de barrage... ;
- les risques de transports : matières dangereuses, transports en commun. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.
- les risques sanitaires : pandémie, épidémie, problèmes alimentaires...

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Quels sont les risques identifiés sur la Commune de La Ferté Saint-Aubin ?

→ Risques climatiques

- Tempêtes,
- Orages,
- Intempéries hivernales exceptionnelles,
- Canicule

→ Risques industriels :

Entreprise THALES classée SEVESO seuil haut

→ Transport de matière dangereuse :

- RN 20
- A71
- Voie ferrée (avec zone de déchargement de matière nucléaire)
- Réseau gazoduc

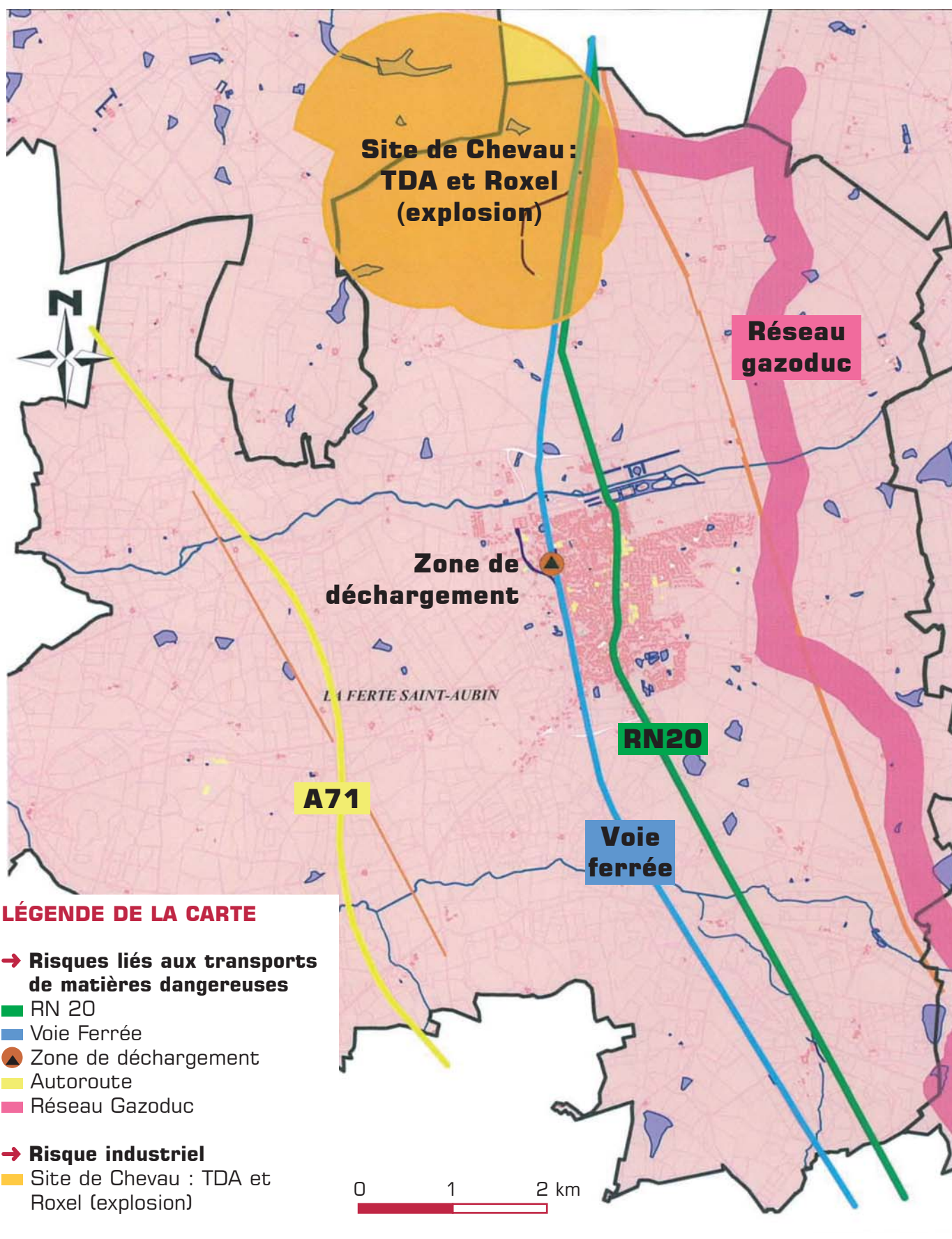
édito

Même si tout est mis en œuvre pour éviter des catastrophes, le risque zéro n'existe pas ! Par conséquent, il est indispensable d'anticiper toute situation potentiellement dangereuse afin d'informer la population et d'organiser les secours bien en amont. C'est le but de ce document, intitulé DICRIM. Tout en espérant que nous ne soyons jamais confrontés à de telles situations, je demande à tous les Fertésiens de prendre quelques instants pour lire cette brochure et respecter les conseils qui y sont prodigués.

sommaire

Le risque majeur	2
Carte synthétique	3
Les risques naturels	4
Les risques industriels	6
Le Transports de Matières Dangereuses (TMD)	7
Le signal d'alerte	10
Les consignes de sécurité	11
Informations diverses	12

→ Carte synthétique des risques



Les risques NATURELS



NEIGE

L'intempérie hivernale exceptionnelle

Le département du Loiret est situé dans une zone où l'hiver est en général peu rigoureux, les chutes de neige peuvent atteindre 2 à 3 cm avec des hauteurs cumulées inférieures à 20 cm (ex: chute de neige importante en février 1986 de l'ordre de 20 à 30 cm et le 30 janvier 2003 de 15 à 20 cm).

L'enneigement et le verglas peuvent entraîner la paralysie du réseau routier et parfois ferroviaire, avec des répercussions économiques importantes. Le risque réside alors dans l'inaccessibilité aux zones sensibles (établissements de santé, industriels à risque, scolaires). La priorité est donc de dégager leurs accès.



TEMPÊTE

Ce risque concerne l'ensemble du territoire communal. Le danger réside dans la présence de cheminées, de ruelles parfois étroites, d'infrastructures métalliques légères (tels les hangars, les abris divers,...) et des réseaux aériens (électricité, téléphone,...).

Vents violents

On parle de tempête pour des vents moyens supérieurs à 89 km/h (degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en compte 12) ;

Précipitations importantes

Les pluies ou la grêle accompagnant ces perturbations peuvent provoquer des dégâts importants (Inondations, glissements de terrain, coulées de boue,...).



Soyez prudent, INFORMEZ-VOUS !

L'alerte météorologique

Météo France diffuse tous les jours, **une carte de vigilance, à 6 heures et à 16 heures**, informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) précisent le niveau de vigilance. Si le département est orange, un phénomène météo dangereux est prévu, la vigilance est donc de rigueur. S'il est rouge, le phénomène météo prévu est caractérisé comme dangereux et exceptionnel : la vigilance absolue s'impose.



Degrés d'alerte météorologique

Vigilance	Vent fort	Fortes précipitations	Orages	Neige / verglas
ORANGE	<ul style="list-style-type: none"> • Risques de chutes de branches et d'objets divers • Risques d'obstacles sur les voies de circulation • Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés • Limitez vos déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> • Visibilité réduite • Risque d'inondations • Limitez vos déplacements • Ne vous engagez ni à pied ni en voiture sur une route inondée 	<ul style="list-style-type: none"> • Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques • Ne vous abritez pas sous les arbres • Limitez vos déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> • Route difficile et trottoirs glissants • Préparez vos déplacements et votre itinéraire • Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière*
ROUGE	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de chutes d'arbres et d'objets divers • Voies impraticables • Évitez les déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> • Visibilité réduite • Risque d'inondation important • Évitez les déplacements • Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture 	<ul style="list-style-type: none"> • Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques • Ne vous abritez pas sous les arbres • Évitez les déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> • Route impraticable et trottoirs glissants • Évitez les déplacements • Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière*

Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger : inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête ou de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée.



Les risques INDUSTRIELS

Qu'est-ce que le risque industriel ?

Le risque industriel est un **événement accidentel se produisant sur un site industriel** et entraînant des **conséquences immédiates et graves** pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers de la part de l'entreprise et des Services de l'État.

Le site de Chevau



Le risque sur la commune

La commune abrite, sur le **site de Chevau**, **plusieurs entreprises dont TDA du groupe Thales**, classée SEVESO seuil haut. Ses activités sont considérées dangereuses ce qui implique de prendre les mesures nécessaires face à un accident industriel.

Les risques encourus

- **L'incendie**
- **L'explosion**
- **L'émission atmosphérique de produits toxiques**
- **La pollution du sol, des eaux superficielles et souterraines**

Comment s'organisent les secours propres au site ?

- Le **Plan d'Opération Interne** élaboré par l'entreprise définit les moyens internes à mettre en œuvre en cas d'incident.
- Le **Plan Particulier d'Intervention** établi par le Préfet décrit l'organisation des secours mis en œuvre lors de sinistres ou d'accidents graves, susceptibles de déborder de l'enceinte de l'établissement.



Le transport DE MATIÈRES DANGEREUSES

Qu'est-ce que le risque Transport de Matières Dangereuses ?

Le risque transport de matières dangereuses appelé aussi T.M.D est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses soit par unité mobile (voie routière, ferroviaire, fluviale), soit par lien fixe (gazoduc, oléoduc). Il peut entraîner des **conséquences graves, voire irrémédiables** pour la population, les biens et l'environnement.



Les risques liés aux T.M.D. sont

- Les pollutions (sources, nappes phréatiques, air...)
- Les incendies
- La toxicité des produits qui s'échappent
- L'explosion
- Une combinaison de ces risques

La commune est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière et canalisation.

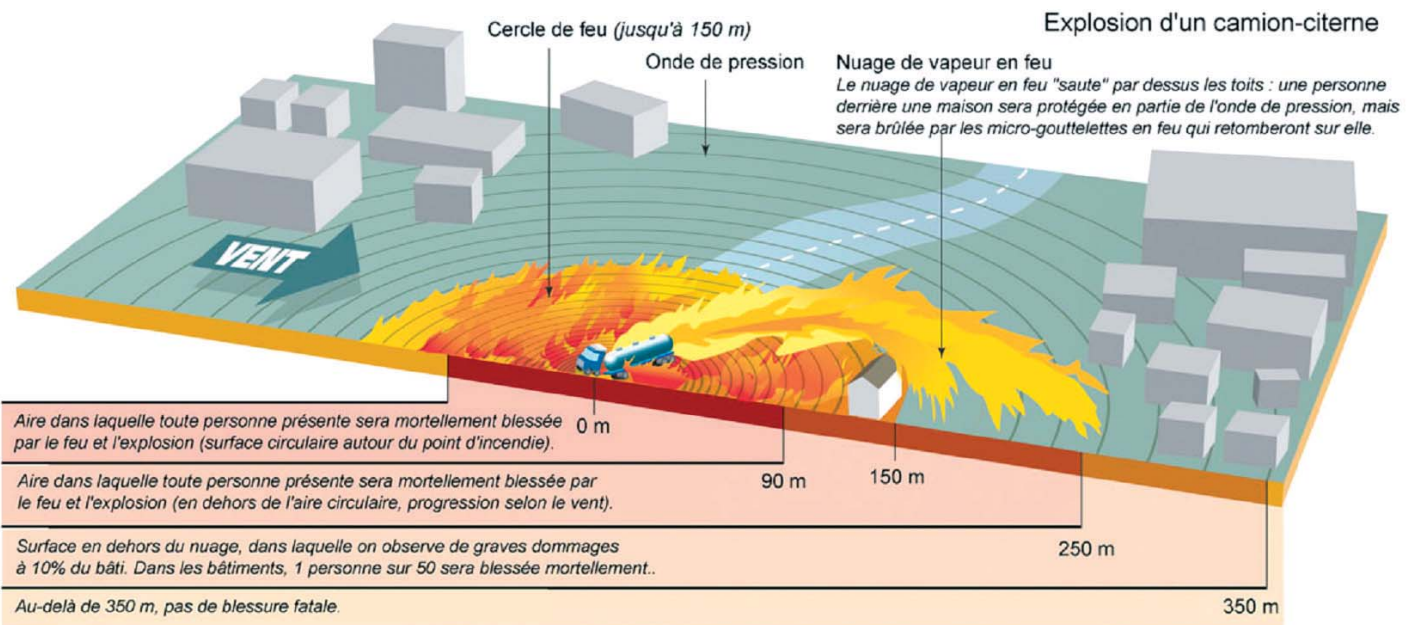
Un arrêté municipal du 26 décembre 1986 interdit la traversée d'agglomération fertésienne sur la RN 20 pour :

- tout transport de matières dangereuses,
- des véhicules d'un poids total en charge égal ou supérieur à 19 tonnes (sauf desserte locale).



Le transport DE MATIÈRES DANGEREUSES

Quels sont les risques pour la population ?



Les produits dangereux sont nombreux. Ils peuvent être :

- inflammables
- toxiques
- explosifs
- corrosifs
- radioactifs

Les principaux dangers sont :

- **L'explosion** occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits, avec des risques de traumatismes directs ou par onde de choc...
- **L'incendie** à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, avec des risques de brûlures et d'asphyxie.
- **La dispersion** dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits avec des risques d'intoxication et de pollution.

0-1360



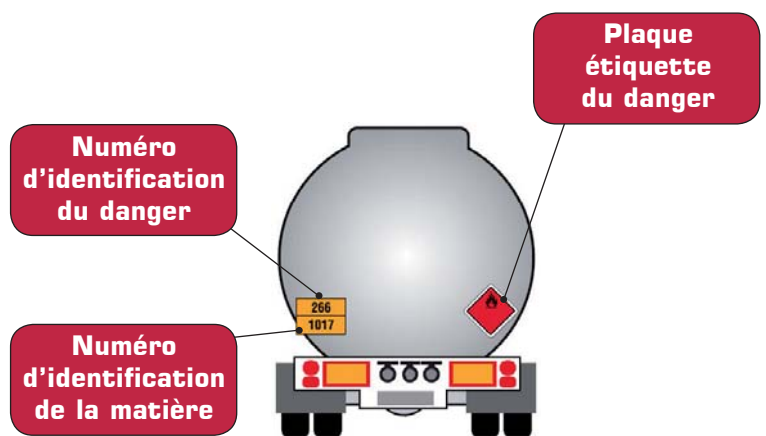
Que devez-vous faire SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT ?

1 Donner l'alerte

- pompiers = 18
- police = 17
- SAMU = 15

2 Indiquez

- le lieu exact,
- le mode de transport,
- le nombre de victimes,
- le numéro de produit,
- le code de danger,
- la nature du produit.



3 Agissez

- Éloignez-vous du site.
- Ne déplacez pas les victimes, sauf incendie.
- Si un nuage toxique se dirige vers vous, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, lavez-vous les mains et changez de vêtements si possible.

Matière ou gaz comburant	Matière explosive	Liquide ou gaz inflammable	Matière radioactive	Matière ou gaz toxique



Le signal D'ALERTE

Le fonctionnement de la sirène communale est testé tous les 1^{er} mercredis du mois, à 12 heures.

L'alerte est destinée à prévenir de l'imminence d'une situation mettant en jeu la sécurité de la population et permet de prendre immédiatement les mesures de protection. Le signal sonore ne renseigne pas la nature du risque. En effet, l'alerte peut être donnée pour signaler un nuage toxique ou explosif, un risque radioactif et certains risques naturels majeurs.

Écoutez immédiatement la radio qui diffusera des informations sur :

- France Bleu Orléans 100,9 MHz
- France Inter 99,2 MHz ou 162 kHz GO ou 1852 m GO
- France Info 105,5 MHz
- Vibration 102 MHz

Le signal d'alerte

Le signal national d'alerte est donné par une sirène au son modulé, c'est-à-dire montant et descendant. Ce signal dure trois fois 1 minute et 41 secondes, espacées de 5 secondes.



Le signal de fin d'alerte

Le signal de fin d'alerte est continu et dure 30 secondes.

30 sec.

Les consignes DE SÉCURITÉ

Si vous entendez la sirène, veuillez écouter les médias ainsi que toutes informations diffusées par la municipalité qui vous préciserons si vous devez vous confiner ou évacuer.

EN CAS DE CONFINEMENT



Rentrez chez vous et indiquez votre présence au moyen d'un chiffon rouge à la poignée de porte, à la fenêtre...



Fermez les portes et les fenêtres ainsi que les systèmes de ventilation et de climatisation.

Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieur avec des chiffons ou des linges humides pour empêcher les produits toxiques gazeux de pénétrer dans le logement.



Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié.



Écoutez la radio
France Bleu Orléans 100.9



Ne téléphonez pas abusivement pour ne pas encombrer les réseaux.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils y sont en sécurité.



Ne fumez pas

EN CAS D'ÉVACUATION



Fermez les portes et les fenêtres ainsi que les systèmes avec prise d'air extérieur (trappe du foyer, échangeur d'air, thermopompe, hotte de cuisine, sècheuse, etc...)



Fermez le circuit électrique (sauf le chauffage en hiver). Fermez les lumières et autres appareils électriques. Fermez la conduite d'entrée d'eau à la maison.



Quittez le logement le plus rapidement possible avec votre trousse de survie (médicaments, papiers, eau, matériel de premiers secours, vêtements chauds, couvertures...).

Rendez-vous au plus vite sur le site de rassemblement défini par les autorités.

Faites vous inscrire à votre arrivée par les autorités et suivez leurs indications. Dites si vous avez des enfants ou de la famille dans la zone.



Ne téléphonez pas abusivement pour ne pas encombrer les réseaux.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils y sont en sécurité.



Document À CONSERVER

EN CAS D'URGENCE

→ ÉCOUTEZ LA RADIO

- France Bleu Orléans 100,9 MHz
- France Inter 99,2 MHz
ou 162 kHz GO ou 1 852 m GO
- France Info 105,5 MHz
- Vibration 102 MHz

→ INFORMATIONS

- Sapeurs pompiers 18 ou 112
- SAMU 15
- Police 17
- Mairie de La Ferté Saint-Aubin
02 38 64 83 81
- Préfecture 02 38 81 40 00
- Météo France 08 92 68 02 45
- Bison Futé 08 26 02 20 22

→ SITES INTERNET

- **Mairie de La Ferté Saint Aubin:**
www.mairie@lafertesaintaubin.com
- **Météo France:**
www.meteo.fr
- **DIREN:**
www.centre.ecologie.gouv.fr

SI VOUS DEVEZ ÉVACUER

Ne paniquez pas, quittez votre domicile muni d'un sac contenant vos papiers d'identité, des vêtements chauds, vos médicaments indispensables et un peu d'argent.

N'oubliez pas, avant toute chose, de vous constituer un dossier pour vos assurances

- Vérifiez les termes, montants, franchises de vos contrats d'assurance
- Mettez de côté toutes les factures importantes (meubles, appareils ménagers, bijoux...)
- Faites des photos de vos objets les plus précieux (faites une photo en gros plan et une en situation).

**POUR PLUS DE
RENSEIGNEMENTS VOUS POUVEZ
CONTACTER LE SERVICE
ENVIRONNEMENT DE LA MAIRIE
AU → 02 38 64 83 81**